

N°19-2017

Séance du mardi 11 avril 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
29 mars 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

12 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le mardi onze avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : OREJA Daniel (suppléant de SEMPE Bernard), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, LOUBEDAT : SEMPE Bernard (remplacé par OREJA Daniel), NOGARO : MARQUE Magali (pouvoir à LARRIEU Edith), LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fonds de concours 2017

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle les demandes de fonds de concours reçues par la Communauté de Communes et rappelées à l'occasion de la commission « Finances » du 21 mars dernier, à savoir :

- une demande de la commune de Manciet à hauteur de 10 000 euros en lien avec les travaux de traversée de la commune. Notre communauté de communes étant concernée par diverses voiries transférées.
- une demande de la commune de Nogaro, sur les conseils de la CAF et en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse communautaire, à hauteur de 5 000 euros pour la réalisation d'un terrain multisports.
- enfin un reste à réaliser de 2 000 euros lié à la révision de la carte communale de Lanne Soubiran nécessitée par l'intégration de l'étude « Amendement Dupont » de la Zone d'Activité communautaire de « Deux Ponts », auquel un complément de 790 euros pourrait être apporté afin de considérer les dépenses réellement supportées par la commune.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le versement des fonds de concours ci-dessus à savoir :

- 2 790 euros à la commune de Lanne Soubiran (dont 2000 euros de reste à réaliser) ;
- 10 000 euros à la commune de Manciet dans le cadre de la traversée du village ;
- 5 000 euros à la commune de Nogaro dans le cadre de l'aire multi-sports.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.